



## Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 17 septembre 2018

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 17 septembre 2018, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 18 juin 2018.
- **accepté** de remplacer Monsieur Fabrice DUVEAU par Monsieur Serge SABLÉ au sein de la « COMMISSION URBANISME » et de la « COMMISSION SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE », a **accepté** de remplacer Madame Sonia BELLEVILLE par Madame Dominique CONTESTABLE au sein de la « COMMISSION JEUNESSE, SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE », a **accepté** qu'aucun changement ne soit apporté aux autres Commissions communales, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.
- **adopté** la Décision Modificative n°2, par chapitre, du Budget COMMUNE 2018, telle qu'elle a été présentée.
- **décidé** de céder l'action détenue au sein du capital de la Société Publique Locale INGENOV'45, soit 500 € (cinq cents euros), au profit du Département du Loiret qui s'en portera acquéreur à sa valeur nominale unitaire de 500 euros, soit un montant total d'une action à 500 € (cinq cents euros), a **dit** que la Commune et la Trésorerie se mettront en relation pour les écritures comptables de cession afférentes à ce dossier, et a **autorisé** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout acte afférent à l'exécution de l'opération de cession ainsi décidée.
- **accepté** que la Commune de Courtenay adhère à l'Association de Télé médecine du SCoT du Montargois-en-Gâtinais, a **décidé** de verser le montant de l'adhésion à ladite Association qui s'élève à 100,00 € (cent euros), et a **autorisé** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout acte afférent à ce dossier.
- **accepté** le montant des frais de scolarité qui sera facturé aux Communes de résidence pour les enfants domiciliés Hors Commune, soit 502,82 €, et a **autorisé** Monsieur le Maire à appliquer ces frais à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.
- **pris acte** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers transmis par la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne.

- **validé** les termes de la convention de coordination technique et financière entre le Département du Loiret et la Commune de Courtenay, pour la Maîtrise d'œuvre, par le Conseil Départemental du Loiret, concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue du Mail, rue de l'Esplanade et rue de l'Ancienne Ecole des Garçons sur la Commune de Courtenay, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à faire procéder aux travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue du Mail, rue de l'Esplanade et rue de l'Ancienne Ecole des Garçons sur la Commune de Courtenay.
- **acté** la convention pour l'organisation d'activités avec les intervenants extérieurs rémunérés entre la Commune et l'Education nationale, soit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce point.
- **approuvé** la convention de partenariat entre le commerce de biens « DES LIVRES ET VOUS » et la Commune de Courtenay et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat de don.
- **accepté** le principe de s'engager dans la démarche de réalisation des reliquats azotés sur le bassin d'alimentation de captage de Courtenay et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier et à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- **validé** le contenu de la convention de groupement de commande pour la réalisation d'une campagne de reliquats azotés entrée hiver et sortie hiver sur les aires d'alimentation de captages du territoire du Pays Gâtinais et de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, a **décidé** de retenir la Commune de Douchy-Montcorbon comme coordonnateur du groupement, sachant que des modifications de détail peuvent encore être apportées à la convention, a **autorisé** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents et a **autorisé** Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires afin de solliciter les aides financières maximales pouvant être obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**Informations du Maire et questions diverses.**

Fait à Courtenay, le 18 septembre 2018



Le Maire

Francis TISSERAND